

ANNEXE du PLU

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS¹

A. CONTEXTE

Le Syndicat Mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers AZUR est composé des établissements de coopération intercommunale suivants :

- la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons
- la Communauté de Communes du Parisis (2 villes uniquement : Corneilles-en-Parisis, La Frette-sur-Seine).

Le Syndicat assure la collecte sur la commune de La Frette-sur-Seine depuis son adhésion en 2002.

B. LA COLLECTE TRADITIONNELLE

1. Ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères est effectuée les lundis et jeudis matin.

Les déchets collectés sont transportés à l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) du Syndicat Azur, à Argenteuil.

Le syndicat collecte 173 000 tonnes/an. L'exploitation se fait sous un bail emphytéotique avec convention d'exploitation depuis mai 1998 (pour 20 ans) avec la société NOVERGIE Ile de France.

Sont traités annuellement par le syndicat (par habitant) :

- 354 kg d'ordures ménagères,
- 26 kg d'emballages et journaux,
- 70 kg de déchets apportés en déchetterie.

L'ensemble du ramassage en porte à porte (OM, emballage, encombrants, verres, végétaux) se fait par le prestataire Val'Horizon ou en régie.

2. Encombrants

Les objets encombrants sont collectés tous les 1^{er} jeudis des mois impairs.

Les « encombrants » sont transportés au centre de traitement de Gennevilliers.

¹ Données : rapport annuel du Syndicat AZUR pour l'année 2010.

C. LA COLLECTE SÉLECTIVE

1. Verres

Les déchets « verres » sont collectés par un repreneur spécifique pour le recyclage. Sur la commune de La Frette-sur-Seine, la collecte de verre se fait exclusivement aux points d'apports volontaires.

AZUR assure la gestion de 8 points de collecte collective du verre, dans de nouvelles colonnes à verre mises en place aux endroits suivants :

- quai de Seine au niveau de la rue de la Gare,
- quai de Seine au niveau du port au Plâtre,
- sur le parking de la Base de Loisirs,
- 4 points sur le parking de la Gare,
- à l'école Calmette.

2. Emballages

La fréquence est d'une collecte par semaine (mercredi matin).

Les déchets « emballages » sont transportés à l'usine de tri de Montlignon. L'usine traite 20 000 tonnes/an. L'exploitation se fait par le centre privé de la société Val'Horizon par contrat de prestations de services.

3. Végétaux

Les déchets végétaux sont transportés à l'usine de tri de Montlignon. Les déchets sont broyés pour compostage.

Les déchets collectés sont :

- Végétaux au sens large (feuilles mortes, tonte de gazon...),
- Tailles de haies ou d'arbustes de diamètre inférieur à 8 cm,
- Branchages attachés en fagots (50 cm de diamètre et 1,5 m de long maximum).

Des sacs en papier kraft sont délivrés en mairie tous les 1^{er} samedis de chaque mois entre 9h et 12h.

4. Déchets industriels banals :

Sur la commune, 4 entreprises productrices de plus de 1100 litres de déchets par semaine ont signé une convention et verse une redevance au syndicat AZUR.

5. Le compostage individuel

Le compostage individuel est un processus naturel, économique et écologique de traitement des déchets organiques qui s'inscrit également dans la politique de gestion des déchets. En effet il participe à la réduction du poids de la poubelle ménagère et à l'augmentation du taux de valorisation des déchets.

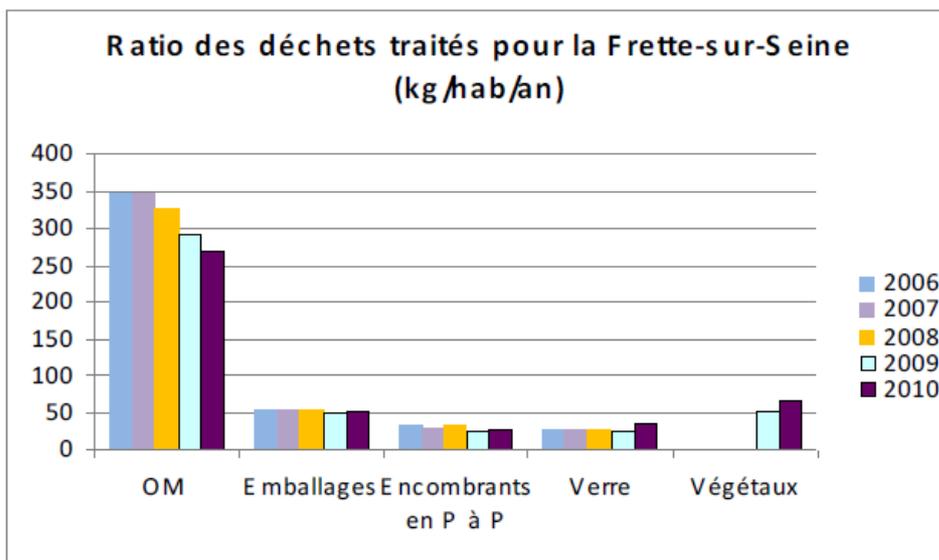
Le syndicat AZUR propose d'acquérir des composteurs individuels de jardin moyennant une participation financière de 20 €.

6. Tableau récapitulatif

LA FRETTE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	évolution 2009/2010
OM	1 157	1 530	1 530	1 437	1 290	1 192	-7,60
Emballages	227	230	226	226	214	227	6,07
Encombrants en P à P	171	132	116	129	111	121	9,01
Verre	11	110	113	105	110	157	42,73
Végétaux	0	0	0	0	226	286	26,55
TOTAL	1 566	2 002	1 985	1 897	1 951	1 983	1,64

LA FRETTE - kg/hab/an	2005	2006	2007	2008	2009	2010
OM	262,12	346,62	346,62	325,56	292,25	266,49
Emballages	51,43	52,11	51,20	51,20	48,48	50,75
Encombrants en P à P	38,74	29,90	26,28	29,23	25,15	27,05
Verre	2,49	24,92	25,60	23,79	24,92	35,10
Végétaux	0	0	0	0	51	63,94
TOTAL	354,78	453,56	449,71	429,77	442,00	443,33

Sur la Frette, le nombre de kg/habitant/an est inférieur à la moyenne du Syndicat. On remarque la tendance inverse pour les collectes sélectives emballages et journaux.



La tendance est à la baisse du tonnage des ordures ménagères collectées et à la stagnation des tonnages des collectes sélectives.

D. LES AUTRES COLLECTES

1. Point apport volontaire

L'entreprise Val'Horizon assure la collecte des apports volontaires.

2. Déchetterie

4 rue du Chemin Vert, 95100 Argenteuil (environ 3,5 km de la rue de la Gare à La Frette-sur-Seine).

La déchetterie fixe du syndicat AZUR est gérée par GENERIS (Véolia) depuis 2009 pour une durée de 5 ans.

Les types de déchets acceptés sont : gravats, végétaux, cartons, incinérables, encombrants, ferrailles, déchets équipement électriques et électronique, déchets toxiques en quantité dispersée.

Depuis 2007, l'évolution des tonnages de la déchetterie est à la hausse : +30%.

L'accès est autorisé :

- Aux résidents du territoire du Syndicat,
- Aux véhicules légers de moins de 3,5 tonnes,
- Aux véhicules dont la remorque est inférieure à 500 kg.

Sont interdits :

- Les véhicules de plus de 2 m de hauteur,
- Les véhicules à benne basculante.

Une déchetterie mobile (infrastructure démontée après chaque jour de collecte) est présente sur 11 sites (8 sur Argenteuil et 3 sur Bezons) pendant 14 jours, non consécutifs, entre novembre et décembre.

E. AUTRES PROJETS

Le Syndicat fait des interventions en milieu scolaire et en centre de loisirs, et des interventions publiques représentant environ 1500 enfants sensibilisés ainsi qu'une soixantaine d'enseignants et 700 personnes.

F. CONCLUSION

La collecte des déchets est adaptée et la capacité de traitement est suffisante pour recevoir une évolution prévue de la population à l'horizon 2025.



RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES ANNEE 2010



**Rapport établi selon la Loi n°95-101 du 2 février 1995,
dite Loi Barnier, et le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000**

Rapport à la disposition du public au Syndicat AZUR

Présenté au Comité Syndical le 17 juin 2011

Rapport rédigé par Delphine Palmero

Syndicat AZUR

Syndicat mixte pour la Valorisation des Déchets Ménagers

**Communauté Agglomération Argenteuil Bezons (CAAB) –
Communauté de Communes du Parnis (CCP) (Cormeilles-en-Parnis – La Frette-sur-Seine)**

2, rue du Chemin Vert – 95 100 ARGENTEUIL

Téléphone : 01.34.11.70.31 - Télécopie : 01.34.11.70.32

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS..	3
1.1. HISTORIQUE	3
1.2. COMPOSITION DU SYNDICAT AZUR (SELON DELIBERATION 2009/23)	3
1.3. COMPETENCES : REPARTITION ENTRE LA COMPETENCE SYNDICALE ET LA COMPETENCE AGGLOMERATION....	4
1.4. METHODE DE RECOUVREMENT DES CHARGES	4
1.5. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ASSURANT LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS AU 1ER JANVIER 2009 (SOURCE ORDIF)	5
1.6. LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ASSURANT LE TRAITEMENT AU 1ER JANVIER 2009 (SOURCE ORDIF) ...	6
1.7. LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE 2010 :	7
1.8. DECHETS INDUSTRIELS BANALS (D.I.B.).....	8
2. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS	9
2.1. PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES	9
2.1.1. Collectes en porte à porte.....	9
2.1.2. Collecte en apport volontaire.....	9
2.2. TABLEAU PRESENTANT LES FLUX DE DECHETS COLLECTES	9
3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS.....	10
3.1. TONNAGES DES DECHETS TRAITES SUITE A LA COLLECTE EN PORTE A PORTE OU EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE	10
3.2. MODES DE VALORISATION VERS LESQUELS SONT ORIENTES LES DECHETS COLLECTES	10
3.3. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES "ENSEMBLE SYNDICAT"	11
3.4. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES POUR L'AGGLOMERATION ARGENTEUIL-BEZONS	12
3.4.1. Evolution des tonnages de déchets traités – ARGENTEUIL	13
3.4.2. Evolution des tonnages de déchets traités - BEZONS.....	14
3.5. EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS TRAITES POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PARISIS	15
3.5.1. Evolution des tonnages de déchets traités – CORMEILLES-EN-PARISIS	16
3.5.2. Evolution des tonnages de déchets traités – LA FRETTE-SUR-SEINE.....	17
3.6. LA DECHETTERIE ET LES DECHETTERIES MOBILES	18
3.6.1. Caractéristiques de la déchetterie fixe.....	18
3.6.2. Evolution des tonnages de la déchetterie	19
3.6.3. Evolution de la fréquentation de la déchetterie	19
3.6.4. Marché d'exploitation de la déchetterie AZUR.....	20
3.6.5. Caractéristiques des déchetteries mobiles	21
3.6.6. Evolution des tonnages et de la fréquentation des déchetteries mobiles.....	22
3.7. MODE D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS OU SONT TRAITES LES DECHETS.....	23
3.8. DESCRIPTIF DES DIFFERENTS SITES DE TRAITEMENT	23
3.8.1. Usine d'incinération (pour les déchets ménagers, hors collectes sélectives).....	23
3.8.1.1. BILAN DE LA VALORISATION ENERGETIQUE	24
3.8.1.2. BILAN DE LA VALORISATION MATIERE	24
3.8.2. Centre de tri des emballages et journaux magazines	24
3.8.2.1. BILAN DE LA VALORISATION MATIERE	25
3.8.3. Centre de traitement des végétaux	25
3.8.4. Centre de traitement des objets ménagers encombrants et gravats.....	25
4. COUT DU SERVICE PUBLIC.....	26
5. TABLEAU DE BORD : SYNTHESE.....	27
5.1. . CARACTERISTIQUES DU SYNDICAT AZUR	27
5.2. SYNTHESE SUR LES OPERATIONS DE COLLECTE	27
5.3. SYNTHESE SUR LES OPERATIONS DE TRAITEMENT	27
6. ANNEXES.....	28
INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS REALISEES PAR LES CONSEILLERS DU SYNDICAT	28
INTERVENTIONS PUBLIQUES REALISEES PAR LES CONSEILLERS DU SYNDICAT	29

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE EN CHARGE DE L'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS

1.1. Historique

- 1972 :** Création du Syndicat AZUR qui regroupe 4 villes : Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis, Sartrouville
- 1972/1975 :** Construction de l'Usine d'Incinération des Ordures Ménagères, rue du Chemin Vert Argenteuil
- 1985 :** Mise en service du réseau de chaleur
- 1990 :** Modernisation des fours d'incinération
- 1993/1994 :** Traitement des fumées pour la mise en conformité de l'incinération avec la réglementation concernant la réduction des pollutions
- 1994 :** Ouverture de la déchetterie
- 1996/1998 :** Augmentation de la capacité de traitement de l'usine et mise en place d'un système de cogénération avec production simultanée de chaleur et d'électricité
- 1997 :** Lancement de la collecte sélective du verre
- 1998/2000 :** Lancement de la collecte sélective multimatériaux, construction du centre de traitement des mâchefers
- 2002 :** Adhésion de la ville de La Frette sur Seine
- 2005 :** Retrait de la ville de Sartrouville, mise aux normes de l'Usine d'Incinération concernant les rejets atmosphériques
- 2006 :** Le Syndicat AZUR devient Syndicat Mixte
- 2008 :** La Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons modifie ses statuts. La collecte sur ce territoire est réalisée en régie.
- 2009 :** Lancement de la collecte des déchets végétaux sur le territoire de la Frette-sur-Seine et Corneilles-en-Parisis
- 2010 :** Lancement du nouveau service de déchetteries mobiles

1.2. Composition du Syndicat AZUR (selon délibération 2009/23)

Nom des collectivités adhérentes	Communes concernées	Population	Part / Population totale (%)
	ARGENTEUIL	102 683	65,69
	BEZONS	27 652	17,69
	CORMEILLES-EN-PARISIS	21 503	13,76
	LA FRETTE	4 476	2,86
TOTAL		156 314	100

Ces chiffres sont fournis par l'INSEE sur la base du recensement de 2006.

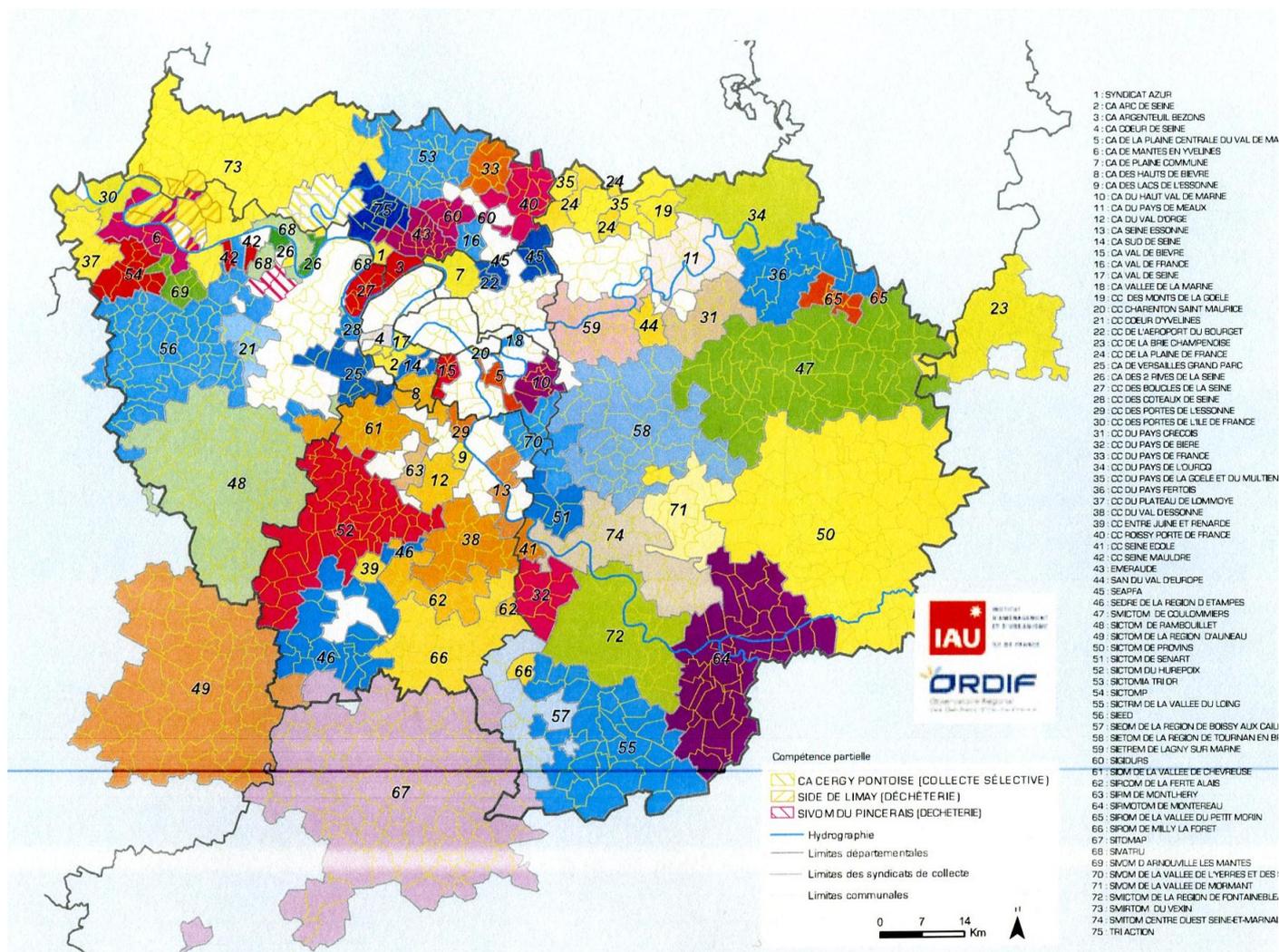
1.3. Compétences : Répartition entre la compétence syndicale et la compétence agglomération

	Collecte	Traitement
Argenteuil	Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons	Azur
Bezons		
Corneilles-en-Parisis	Azur	
La Frette sur Seine		

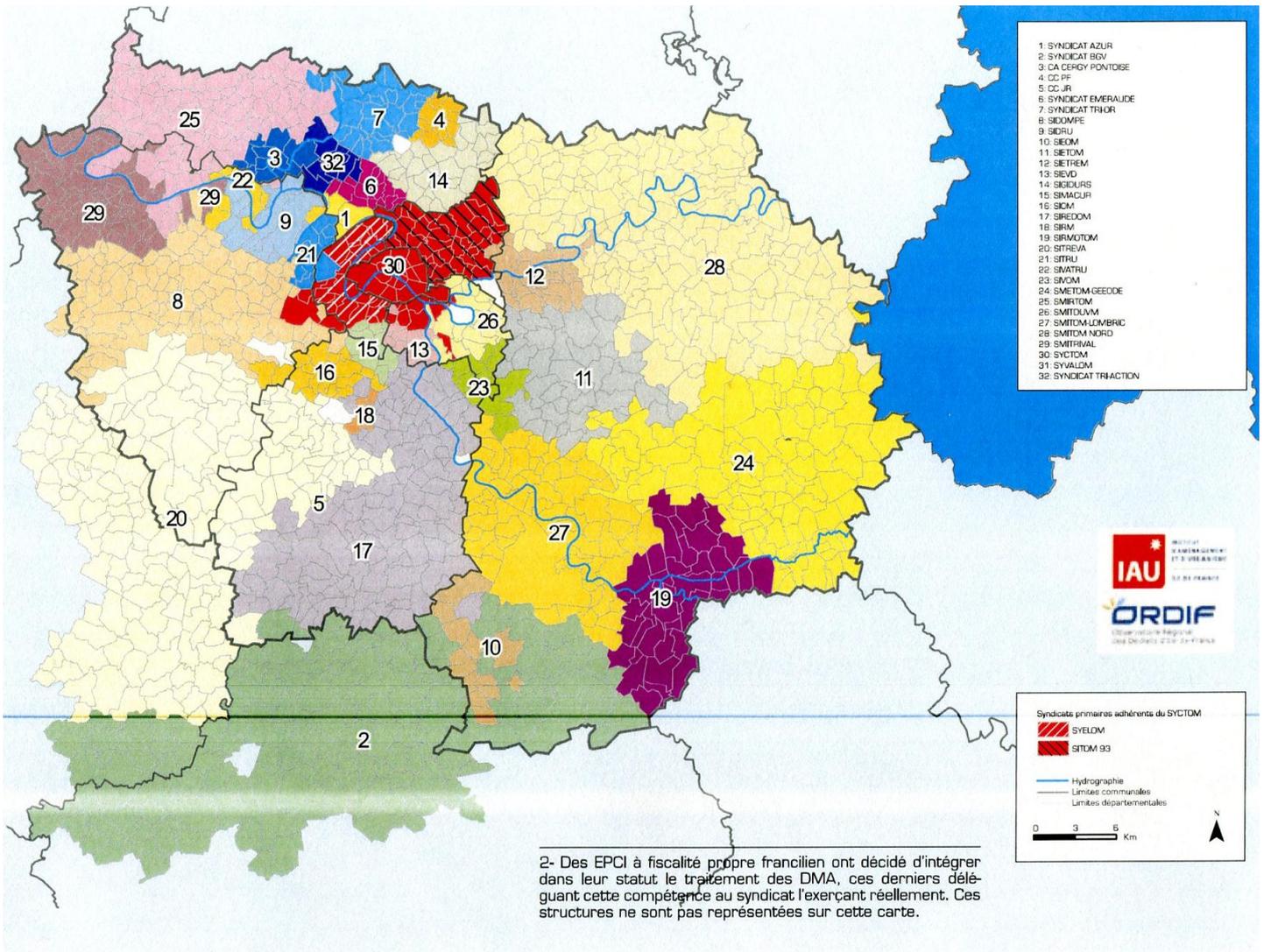
1.4. Méthode de recouvrement des charges

	Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons	Communauté de communes du Parisis
Capital	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	
Intérêts		
Charges de structure		
Redevance incinération		
Redevance déchetterie		
Tri emballages		
Entretien bacs CS		
Achat bacs CS		
Collectes (OM, CS, OE)		

1.5. Les structures intercommunales assurant la collecte des déchets ménagers au 1er janvier 2009 (source Ordif)



1.6. Les structures intercommunales assurant le traitement au 1er janvier 2009 (source Ordif)



1.7. Les événements marquants de l'année 2010 :

Le Syndicat AZUR dont les bureaux sont situés 2 rue du chemin vert à Argenteuil est administré par le comité syndical constitué de 8 membres titulaires (2 par communes) et 8 membres suppléants.

Co comité vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service.

Au cours de l'année 2010, le Comité Syndical s'est réuni à 4 reprises :

Comité du 12/02/2010

N°	OBJET
2010/01	Délégations du Comité Syndical au Président
2010/02	Débats d'Orientations Budgétaires pour le budget 2010

Comité du 12/03/2010

2010/03	Compte Administratif 2009
2010/04	Compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2009
2010/05	Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2009
2010/06	Vote du Budget Primitif 2010
2010/07	Budget 2010 : Recouvrement de la participation de la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons
2010/08	Recouvrement des participations des communes membres de la Communauté de Communes du Parisis (Corneilles-en-Parisis et La Frette-sur-Seine)
2010/09	Autorisation donnée au Président de signer une convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un agent de centre de gestion pour une mission de remplacement
2010/10	Autorisation donnée au Président de signer une convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un agent de centre de gestion pour une mission de placement
2010/11	Autorisation donnée au Président de signer une convention avec OCAD3E pour les lampes usagées
2010/12	Autorisation donnée au Président de signer une convention avec OCAD3E pour les lampes usagées
2010/13	Création d'un poste selon le dispositif Contrat Unique d'Insertion

Comité du 03/06/2010

2010/14	Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
2010/15	Indemnité de conseil et de confection du budget au receveur municipal pour l'année 2010
2010/16	Règlement intérieur déchetterie mobile
2010/17	Autorisation donnée au Président de signer une convention avec ECOTEXTILE
2010/18	Adhésion au groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures Délibération modificatrice
2010/19	Gestion des emprunts : Délégation de compétence du comité syndical au Président sur une durée de trois mois
2010/20	Création d'un second poste selon le dispositif Contrat Unique d'Insertion

Comité du 01/10/2010

2010/21	Contrôle du compte d'exploitation de l'usine d'incinération – exercice 2009
2010/22	Décision modificative exercice 2010
2010/23	Convention transactionnelle au règlement du litige lié à l'application de la convention réseau chaleur tripartite avec AZUR, la ville d'Argenteuil et l'Agglomération Argenteuil-Bezons
2010/24	Programme de prévention des déchets en Ile de France
2010/25	Répartition des charges syndicales fixées à l'habitant pour l'exercice 2011
2010/26	Tarif de la redevance sur les Déchets Industriels Banals pour l'année 2011
2010/27	Tarif d'incinération 2011 pour la ville de Montigny-Les-Cormeilles
2010/28	Convention relative à la mise à disposition d'un avocat
2010/28	Convention groupement de commandes pour l'acquisition de défibrillateurs

1.8. Déchets Industriels Banals (D.I.B.)

Par délibération 2003/19 en date du 29 avril 2003, le syndicat AZUR institue la redevance sur les déchets industriels banals à compter du 1^{er} janvier 2004 pour les producteurs « non ménages » de plus de 1 100 litres de déchets par semaine.

Trois cas de figure existent :

1. l'entreprise produit moins de 1 100 litres de déchets par semaine : une convention est signée, des bacs AZUR différenciés sont mis à disposition, mais l'entreprise est non redevable.
2. l'entreprise produit plus de 1 100 litres de déchets par semaine : une convention est signée, des bacs mis à disposition et l'entreprise est redevable.
3. l'entreprise choisit d'utiliser les services de prestataires privés pour la collecte et le traitement de ses déchets : elle fournit une attestation de ce contrat privé.

	Nombre de redevables 2010
Cormeilles-en-Parisis	21
La Frette sur Seine	4
TOTAL	25

2. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS

2.1. Principales caractéristiques des collectes

2.1.1. Collectes en porte à porte

Collecte Porte à Porte SELON FLUX	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	Population desservie
Collecte des OM	Prestataire : entreprise Val'Horizon + régie	C2à C6	Sacs plastiques, Bac gris couvercle vert	100%
Collecte sélective des emballages	Prestataire : entreprise Val'Horizon + régie	C1	Bac gris couvercle bleu	100%
Collecte des encombrants	Prestataire : entreprise Val'Horizon + régie	1 fois/mois à 1 fois tous les 2 mois	Posés sur la voie publique	100%
Collecte sélective du verre (collectif uniquement)	Prestataire : entreprise Val'Horizon + régie	C1	Bac vert couvercle vert	25%
Collecte des déchets végétaux (sauf sur Bezons)	Prestataire : entreprise Val'Horizon + régie	C1 (9 mois dans l'année)	Sac	87%

2.1.2. Collecte en apport volontaire

Collecte AV SELON FLUX	Mode d'exploitation	Modes de dépôt
Collecte des OM (uniquement sur Argenteuil)	Prestataire : entreprise Val'Horizon	Colonnes
Collecte sélective du verre	Prestataire : entreprise Val'Horizon	Colonnes

2.2. Tableau présentant les flux de déchets collectés

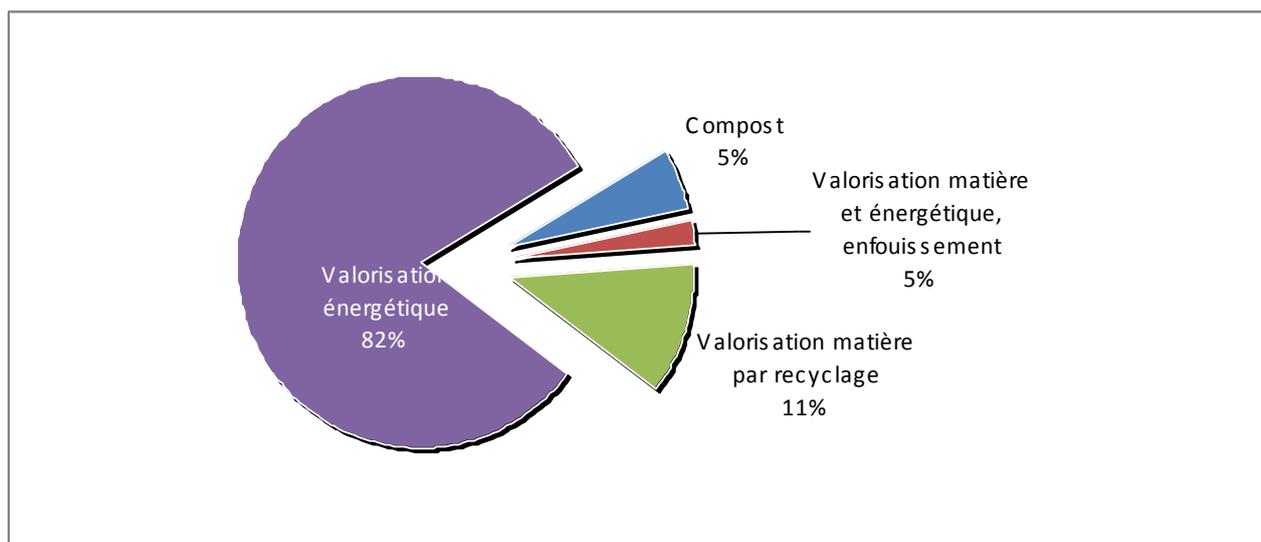
Flux de déchets	Modalités de collecte	Destination des déchets collectés	Mode de traitement
OM	PAP et AV	UIOM du Syndicat AZUR	Valorisation énergétique
Verre	PAP	Repreneurs spécifiques	Valorisation matière par recyclage
Verre	AV	Repreneurs spécifiques	Valorisation matière par recyclage
Emballages hors verre	PAP	Centre de tri de Montlignon	Valorisation matière par recyclage
Encombrants	PAP	Centre de traitement de Gennevilliers	Valorisation matière et énergétique, enfouissement
Déchets végétaux	PAP	Centre de traitement de Montlignon	Compost

3. ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE TRAITEMENT DES DECHETS

3.1. Tonnages des déchets traités suite à la collecte en porte à porte ou en point d'apport volontaire

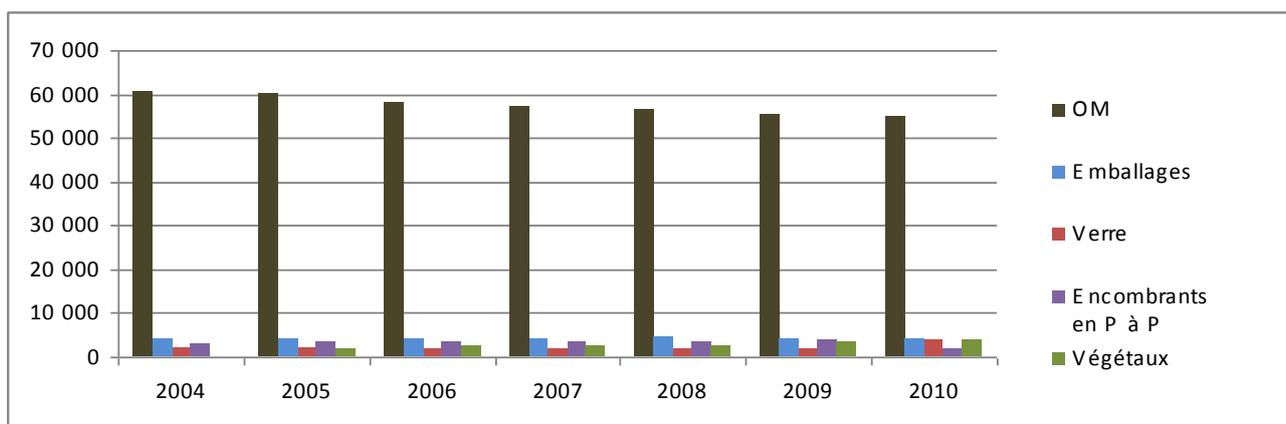
	2010	Ratio Kg/hab/an 2010	Ratio Kg/hab/an 2009 Données Ile de France
OM	54 915	354	324
Emballages	3 881	27	35
Verre	1 618	22	21
Encombrants en P à P	3 716	11	27
Végétaux	3 526	21	27
TOTAL	67 656	435	434

3.2. Modes de valorisation vers lesquels sont orientés les déchets collectés



3.3. Evolution des tonnages de déchets traités "ensemble Syndicat"

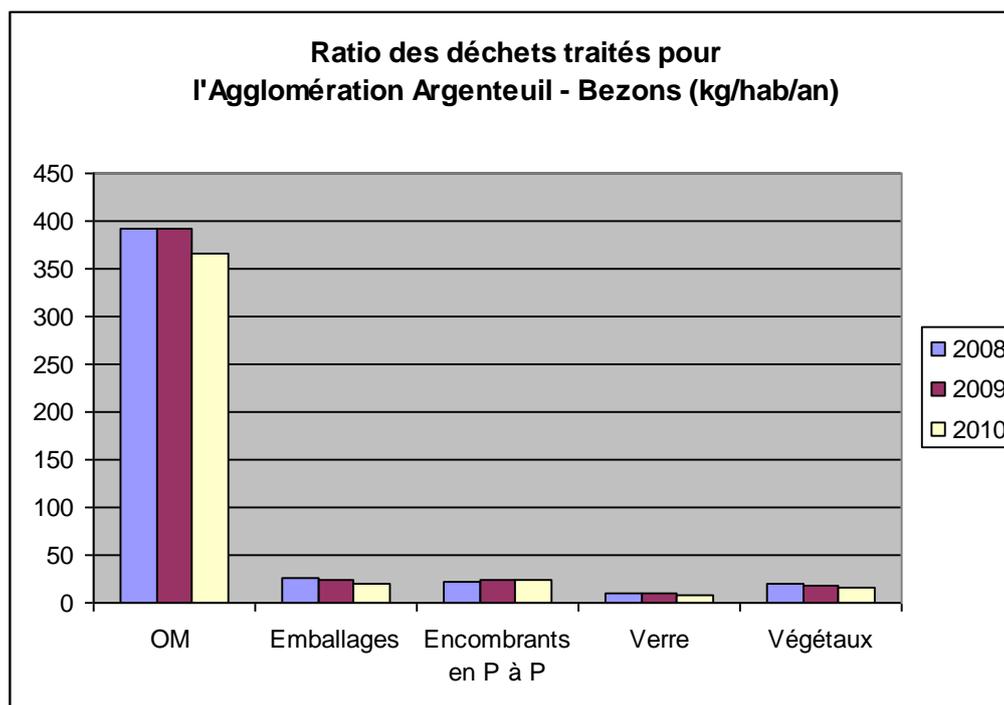
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution 2009/2010
OM	60 450	60 206	58 007	57 442	56 392	55 403	54 915	-0,88
Emballages	4 080	3 990	4 133	4 133	4 282	4 187	3 881	-7,31
Verre	1 934	1 845	1 665	1 707	1 778	1 667	3 716	122,92
Encombrants en P à P	3 032	3 125	3 330	3 394	3 311	3 502	1 618	-53,80
Végétaux	3512	1 784	2 242	2 528	2 502	3 327	3 526	5,98



3.4. Evolution des tonnages de déchets traités pour l'Agglomération Argenteuil-Bezons

CAAB	2008	2009	2010	évolution 2009/2010
OM	47 766	47 816	47 642	-0,36
Emballages	3 102	3 017	2 688	-10,90
Encombrants en P à P	2 628	2 826	3 070	8,63
Verre	1 248	1 159	1 060	-8,54
Végétaux	2 359	2 315	2 148	-7,21
TOTAL	57 103	57 133	56 608	-0,92

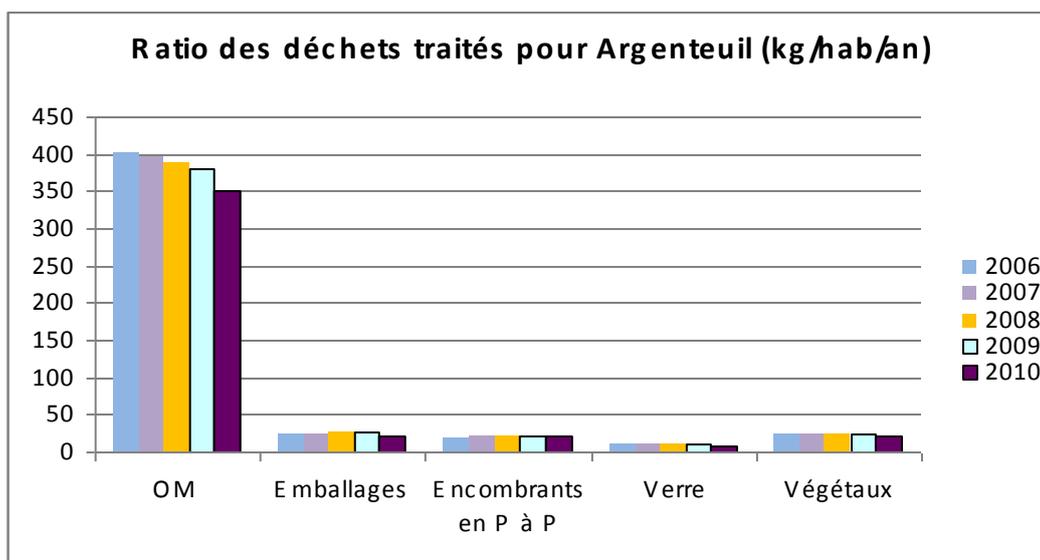
CAAB - kg/hab/an	2008	2009	2010
OM	391,86	392,27	365,53
Emballages	25,45	24,75	20,62
Encombrants en P à P	21,56	23,18	23,55
Verre	10,24	9,51	8,13
Végétaux	19,35	18,99	16,48
TOTAL	468,46	468,70	434,33



3.4.1. Evolution des tonnages de déchets traités – ARGENTEUIL

ARGENTEUIL							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	évolution 2009/2010
OM	40 346	38 259	37 814	37 176	36 308	36 166	-0,39
Emballages	2 305	2 405	2 372	2 582	2 500	2 159	-13,64
Encombrants en P à P	1 580	1 864	1 954	1 963	2 105	2 285	8,55
Verre	1 019	1 007	948	1 010	975	873	-10,46
Végétaux	1 784	2 184	2 393	2 359	2 315	2 148	-7,21
TOTAL	47 034	45 719	45 481	45 090	44 203	43 631	-1,29

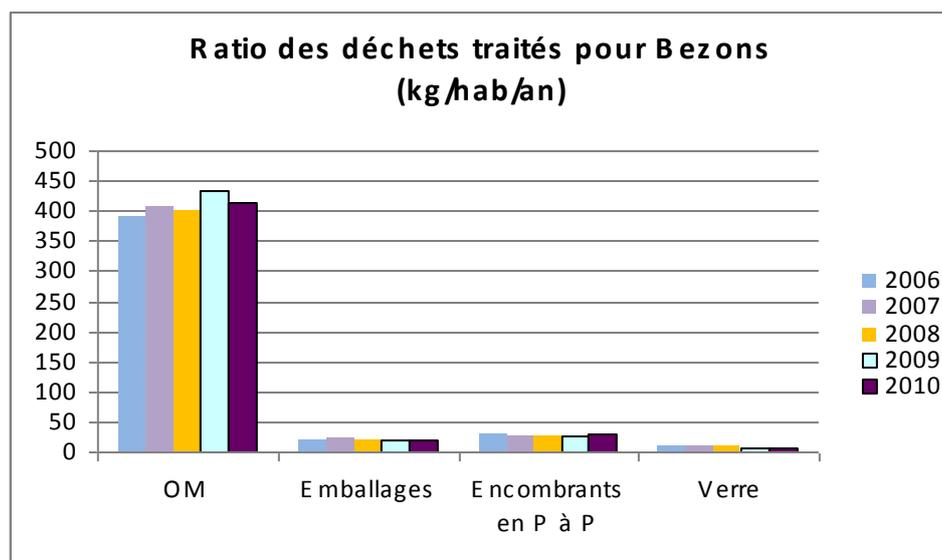
ARGENTEUIL - kg/hab/an							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	
OM	422,84	400,97	396,31	389,62	380,52	352,21	
Emballages	24,16	25,21	24,85	27,06	26,20	21,03	
Encombrants en P à P	16,56	19,54	20,48	20,57	22,06	22,25	
Verre	10,68	10,55	9,94	10,59	10,22	8,50	
Végétaux	18,70	22,89	25,08	24,72	24,26	20,92	
TOTAL	492,94	479,15	476,66	472,56	463,27	424,91	



3.4.2. Evolution des tonnages de déchets traités - BEZONS

BEZONS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	évolution 2009/2010
OM	10 993	10 334	10 781	10 590	11 508	11 476	-0,28
Emballages	537	557	570	520	517	529	2,32
Encombrants en P à P	827	757	734	665	721	785	8,88
Verre	259	261	234	238	184	187	1,63
Végétaux	0	0	0	0	0	0	
TOTAL	12 616	11 909	12 319	12 013	12 930	12 977	0,36

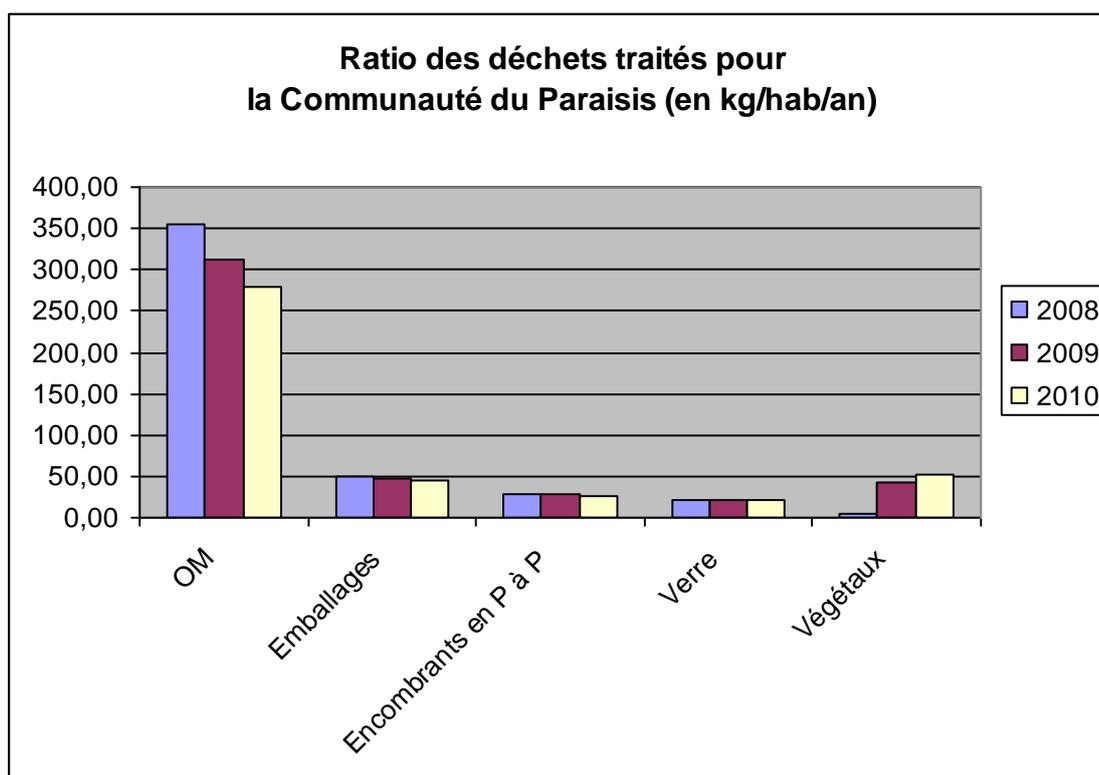
BEZONS - kg/hab/an						
	2005	2006	2007	2008	2009	2010
OM	415,14	390,26	407,14	399,92	434,59	415,02
Emballages	20,28	21,03	21,53	19,64	19,52	19,13
Encombrants en P à P	31,23	28,59	27,72	25,11	27,23	28,39
Verre	9,78	9,86	8,84	8,99	6,95	6,76
Végétaux	0	0	0	0	0	0
TOTAL	476,44	449,74	465,22	453,66	488,29	469,30



3.5. Evolution des tonnages de déchets traités pour la Communauté de Communes du Parisis

CCP	2008	2009	2010	évolution 2009/2010
OM	8 627	7 587	7 273	-4,14
Emballages	1 181	1 170	1 193	1,97
Encombrants en P à P	684	676	646	-4,44
Verre	530	508	558	9,84
Végétaux	143	1 012	1 378	36,17
TOTAL	11 165	10 953	11 048	0,87

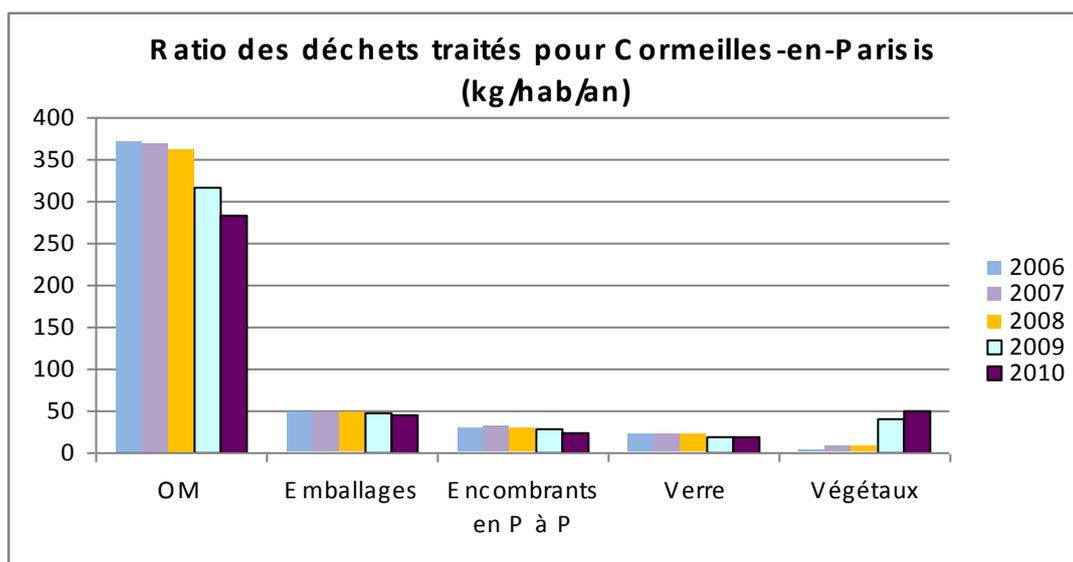
CCP - kg/hab/an	2008	2009	2010
OM	355,96	313,05	280,28
Emballages	48,73	48,28	45,97
Encombrants en P à P	28,22	27,89	24,89
Verre	21,87	20,96	21,50
Végétaux	5,90	41,76	53,10
TOTAL	460,68	451,93	425,76



3.5.1. Evolution des tonnages de déchets traités – CORMEILLES-EN-PARISIS

CORMEILLES EN PARISIS	2005	2006	2007	2008	2009	2010	évolution 2009/2010
OM	7 308	7 382	7 316	7 190	6 297	6 081	-3,43
Emballages	922	941	965	955	956	966	1,05
Encombrants en P à P	547	576	590	555	565	525	-7,08
Verre	454	427	412	425	398	401	0,75
Végétaux	0	58	135	143	786	1 092	38,93
TOTAL	9 231	9 384	9 418	9 268	9 002	9 065	0,70

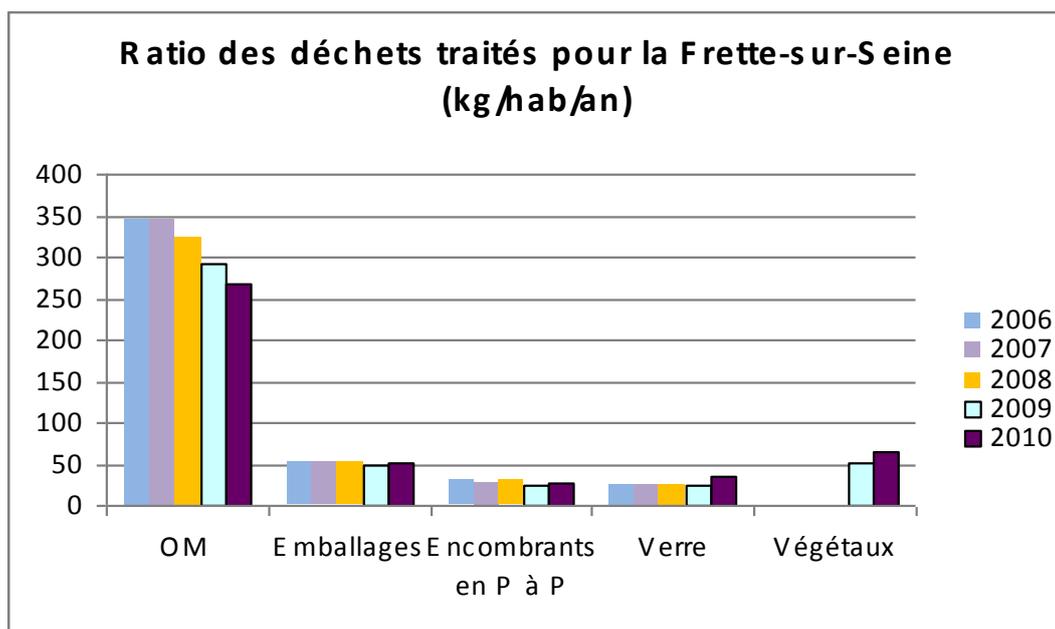
CORMEILLES EN PARISIS - kg/hab/an	2005	2006	2007	2008	2009	2010
OM	368,68	372,41	369,08	362,73	317,68	282,80
Emballages	46,51	47,47	48,68	48,18	48,23	44,92
Encombrants en P à P	27,60	29,06	29,76	28,00	28,50	24,42
Verre	22,90	21,54	20,78	21,44	20,08	18,65
Végétaux	0	2,93	6,81	7,21	39,65	50,78
TOTAL	465,69	473,41	475,13	467,56	454,14	421,57



3.5.2. Evolution des tonnages de déchets traités – LA FRETTE-SUR-SEINE

LA FRETTE	2005	2006	2007	2008	2009	2010	évolution 2009/2010
OM	1 157	1 530	1 530	1 437	1 290	1 192	-7,60
Emballages	227	230	226	226	214	227	6,07
Encombrants en P à P	171	132	116	129	111	121	9,01
Verre	11	110	113	105	110	157	42,73
Végétaux	0	0	0	0	226	286	26,55
TOTAL	1 566	2 002	1 985	1 897	1 951	1 983	1,64

LA FRETTE - kg/hab/an	2005	2006	2007	2008	2009	2010
OM	262,12	346,62	346,62	325,56	292,25	266,49
Emballages	51,43	52,11	51,20	51,20	48,48	50,75
Encombrants en P à P	38,74	29,90	26,28	29,23	25,15	27,05
Verre	2,49	24,92	25,60	23,79	24,92	35,10
Végétaux	0	0	0	0	51	63,94
TOTAL	354,78	453,56	449,71	429,77	442,00	443,33



3.6. La déchetterie et les déchetteries mobiles

3.6.1. Caractéristiques de la déchetterie fixe

Tonnage global entrant	13 420
Exploitant	Depuis le 24 novembre 2009, la déchetterie est gérée par GENERIS (Véolia). Le marché a été signé pour une durée de 5 ans.
Jours d'ouverture	7 jours/7 (sauf le 1er janvier, 1er mai et 25 décembre) Du 1 ^{er} octobre au 31 mai : 9h à 18h Du 1 ^{er} juin au 30 septembre : 9h à 20h
Nombre de visites 2010	72 460 Détails : Argenteuil : 36 305 Bezons : 7 014 Cormeilles-en-Parisis : 24 994 La Frette-sur-Seine : 4 147
Accueil des déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	non

Types de déchets acceptés	Filière de valorisation / CET	Tonnage 2010
GRAVATS	CET classe III	6 354
VEGETAUX	Compostage	1 569
CARTONS	Recyclage	38
INCINERABLES	Incinération	2 580
ENCOMBRANTS	Valorisation matière (20% minimum) et Incinération	2 172
Déchets Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	Valorisation matière	220
FERRAILLES	Valorisation matière	398
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée	Elimination	90
TOTAL		13 421

3.6.2. Evolution des tonnages de la déchetterie

Evolution des tonnages	Tonnage 2007	Tonnage 2008	Tonnage 2009	Tonnage 2010	Evolution entre 2009 et 2010 (%)	Ratio par habitant 2010
GRAVATS	4 572	4 690	5 897	6 354	7,75	37,73
VEGETAUX	887	937	1381	1 569	13,61	8,83
CARTONS	24	10	11	38	245,45	0,07
INCINERABLES	1 812	2 252	1 852	2 580	39,31	11,85
ENCOMBRANTS	2 005	1 391	1 262	2 172	72,11	8,07
FERRAILLES	188	106	241	398	65,15	1,54
Déchets Equipement Electrique et Electronique (DEEE)	66 (démarrage)	127	205	220	7,32	1,31
Déchets Toxiques en Quantité Dispersée	50	70	78	90	15,38	0,50
TOTAL	9 538	9 583	10 927	13 421	22,82	69,90

3.6.3. Evolution de la fréquentation de la déchetterie

Evolution de la fréquentation	2006	2007	2008	2009	2010	Evolution entre 2009 et 2010
ARGENTEUIL	16 018	18 832	37 792	38 267	36 305	-5,13
BEZONS	5 990	7 135	19 851	19 244	7 014	-63,55
CORMEILLES-EN-PARISIS	18 668	16 463	21 090	19 844	24 994	25,95
LA FRETTE-SUR-SEINE	8 553	12 111	15 333	13 550	4 147	-69,39
TOTAL	49 229	54 091	94 066	90 905	72 460	-20,29

Détails par ville et mois :

2010	janv 10	févr 10	mars 10	avr 10	mai 10	juin 10	juil 10	août 10	sept 10	oct 10	nov 10	déc 10	Total
Argenteuil	1361	2141	3035	4071	3943	3677	3930	2667	3413	3545	3018	1504	36305
Bezons	252	387	533	835	810	734	784	505	711	654	545	264	7014
Cormeilles en Parisis	945	1453	2117	2708	2410	2761	2714	1793	2534	2461	2049	1049	24994
La Frette sur Seine	134	221	263	516	474	462	489	343	455	349	311	130	4147
Total	2692	4202	5948	8130	7637	7634	7917	5308	7113	7009	5923	2947	72460

3.6.4. Marché d'exploitation de la déchetterie AZUR

Titulaire : Sita Ile de France.
Depuis le 24 novembre 2009, la déchetterie est gérée par GENERIS (Véolia).

Localisation : 4 rue du Chemin Vert – 95100 Argenteuil

Règlement :

L'accès à la déchetterie, située 4 rue du Chemin Vert 95100 ARGENTEUIL, est gratuit pour les particuliers remplissant les conditions du présent règlement et est exclusivement réservé aux particuliers :

- ✓ résidant sur le territoire du Syndicat AZUR à savoir la Communauté d'Agglomération d'Argenteuil-Bezons (Argenteuil et Bezons) et la Communauté de Communes du Parisis (pour les villes de Cormeilles-en-Parisis et de La Frette-sur-Seine).
- ✓ sur présentation d'un justificatif de domicile datant de moins de six mois et d'une pièce d'identité auprès du gardien de la déchetterie.

L'accès de la déchetterie est interdit à toute personne non dépositaire, ainsi qu'à tout récupérateur non autorisé.

Les animaux domestiques ne sont pas autorisés dans l'enceinte de la déchetterie.

L'accès à la déchetterie est autorisé aux véhicules suivants :

- ✓ Tout véhicule léger de moins de 3,5 tonnes,
- ✓ Véhicule particulier attelé d'une remorque d'un poids inférieur à 500 kg.

Pour des raisons techniques, les véhicules suivants sont strictement interdits :

- ✓ Véhicules de plus de 2 mètres de haut,
- ✓ Véhicules équipés de benne basculante.

Déchets admis :

- Déblais et gravats issus du bricolage familial,
- Tontes de pelouse, produits d'élagage et branchages,
- Emballages en cartons, plastique et bois,
- Objets encombrants ménagers,
- Ferrailles,
- Piles, batteries,
- Verre,
- Huiles de vidange moteur (< à 20 litres par apport),
- Huiles de friture (< à 20 litres par apport),
- Produits toxiques ou dangereux (< à 5 litres par apport).

3.6.5. Caractéristiques des déchetteries mobiles



Argenteuil Rue d'Ascq le 20 novembre 2010

La déchetterie mobile est légère, modulable et fonctionne sans benne. Elle s'installe une heure avant l'ouverture au public et son emplacement est nettoyé après son démontage.

Des drapeaux et panneaux la signalent.

Un agent de déchetterie fournit les indications pour déposer les déchets et/ou sensibiliser les déposants.

À la fermeture, des camions enlèvent les déchets collectés qui sont ensuite évacués vers leurs filières de traitement

Sur place, les différents points de collecte sont clairement identifiés et les conteneurs de récupération habillés afin de préserver l'environnement et le cadre de vie des riverains. Les déblais et gravats sont déposés dans des big-bags (gros sacs de 3m³) placés sur des supports pour faciliter leur enlèvement. Les objets encombrants (y compris la ferraille et le bois) sont directement déposés dans un enclos. Il en va de même pour les déchets verts. Quant aux D3E, ils sont déposés dans une caisse grillagée. L'infrastructure est démontée après chaque journée de collecte.

Exploitant	Depuis novembre 2010, les déchetteries mobiles sont gérées par GENERIS (Véolia). Le marché a été signé pour une durée de 5 ans.
Jours d'ouverture	11 sites (8 sur Argenteuil et 3 sur Bezons) Ouverture mensuelle de 13 à 18 h
Nombre de visites 2010	336
Accueil des déchets dangereux des ménages	oui
Accès professionnels	non

3.6.6. Evolution des tonnages et de la fréquentation des déchetteries mobiles

Date	Jour	Site ouvert	Nombre de visites	Gravats	Ferrailles	Végétaux	Incinérables	Encombrants	D3E	Cartons/ Papiers	DMS	Pneus VL
19/11/2010	vendredi	A6 - Marché des Coteaux	57	2 BB	1/2 Chariot	0,300 t			1 roll	1 roll	1 CP	1
20/11/2010	samedi	A3 - Rue d'Ascq	22	2 BB	1/2 Chariot	0,520 t			1 roll	1 roll	1 CP	2
20/11/2010	samedi	B2 - Rue Maurice Berteaux	42	5 BB	1/2 Chariot	0,520 t			1 roll	1 roll	1 CP	1
27/11/2010	samedi	A8 - Rond point Mazagran	21	3 BB	1/2 Chariot	0,220 t	0,500 t		1 roll	1 roll	2 CP	5
27/11/2010	samedi	B3 - Rue des Marronniers	27	2 BB	1/2 Chariot	0,220 t	0,500 t		1 roll	1 roll	2 CP	1
03/12/2010	vendredi	A1 - Marché Joliot-Curie	17	2 BB	1/2 Chariot				1 roll	1/2 roll	1 CP	2
04/12/2010	samedi	A4 - Marché Héloïse	22	1 benne	1/2 Chariot				1 roll	1 roll	1 CP	0
04/12/2010	samedi	B1 - Rue Francis de Pressensé	12	1 BB	1/2 Chariot				1 roll		1 CP	0
10/12/2010	vendredi	A5 - Marché de la Colonie	13	2BB	1/2 Chariot		0,440 t		1 roll		1 CP	
11/12/2010	samedi	A2 - Rue Charles Lecoq	24	2BB	1/2 Chariot		1,120 t		1 roll		1 CP	
11/12/2010	samedi	A7 - Boulevard de la Résistance	45	1 benne	1 chariot				1 roll	1 roll	1 CP	3
17/12/2010	vendredi	A6 - Marché des Coteaux	34	1BB	1/2 Chariot				1 roll		1 CP	
18/12/2010	samedi	A3 - Rue d'Ascq	Déploiement impossible : Neige									
18/12/2010	samedi	B2 - Rue Maurice Berteaux	Déploiement impossible : Neige									

3.7. Mode d'exploitation des installations où sont traités les déchets

Installation de traitement des déchets de l'EPCI	Maîtrise d'ouvrage	Exploitant	Nature de la valorisation
UIOM	SYNDICAT AZUR	NOVERGIE - Groupe SUEZ	Vapeur / Electricité
Centre de tri	SYNDICAT AZUR	VAL'HORIZON	Recyclage
Compostage des végétaux	SYNDICAT AZUR	VAL'HORIZON	Compost
CET classe III	SYNDICAT AZUR	SITA	Enfouissement

3.8. Descriptif des différents sites de traitement

3.8.1. Usine d'incinération (pour les déchets ménagers, hors collectes sélectives)

Localisation : 2 rue du Chemin Vert - 95100 ARGENTEUIL

Capacité autorisée : 173 000 tonnes/an

Caractéristiques :

- 1 four de 9 tonnes/heure de 1998
- 1 four de 15 tonnes/heure mis en service le 13 décembre 2005 (remplace les 2 fours de 7,5 tonnes /heure de 1975)
- Traitement des fumées par un procédé de type SCR (catalyse) mis en service le 13 décembre 2005 (remplace le traitement des fumées humide par condensation de 1994)
- Centre de traitement des mâchefers mis en service en septembre 2000.

Valorisation par :

- Réseau chauffage urbain
- Réseau vapeur industrielle
- Turbo-alternateur (X 2)
- Valorisation matière

Exploitation : Bail emphytéotique avec convention d'exploitation (durée 20 ans) de mai 1998 avec la Société NOVERGIE Ile de France

Qualité environnementale : - Certification ISO 14 001

Part des déchets en provenance du Syndicat AZUR dans les tonnages reçus par l'Usine d'Incinération



3.8.1.1. Bilan de la valorisation énergétique

Tonnage contractuel par arrêté préfectoral : 173 000 tonnes
(arrêté complémentaire 16 novembre 2010 autorisant pour 2010 l'incinération de 27 000 tonnes en provenance du Sycotom pendant la durée d'indisponibilité des usines TIRU d'Ivry-sur-Seine et Saint-Ouen)

Tonnage incinéré 2010 : 176 638,45 tonnes

Valorisation électrique		Valorisation thermique	
Auto consommation	Revente E.D.F.	Chaleur exportée vers le réseau chaleur	Vapeur exporté vers Plâtres Lambert
444 MWh	71 752 MWh	57 409 MW/h	11 931 MW/h

Performance énergétique = 62,66% (selon l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique de niveau élevé telle que reprise à l'article 266 nonies du code des douanes)

$$Pe = [(2,6 \times Ee.p + 1,1 \times Eth.p) - (2,6 \times Ee.a + 1,1 \times Eth.a + Ec.a)] / 2,3 \times T$$

où : - Pe représente la performance énergétique de l'installation ;

Ee.p représente l'électricité produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.p représente la chaleur produite par l'installation (MWh/an) ;

Eth.a représente l'énergie thermique externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation (MWh/an) ;

Ec.a représente l'énergie externe apportée pour assurer le fonctionnement de l'installation, cette énergie pouvant être issue de la combustion du gaz, du fuel ou de tout autre combustible (MWh/an) ;

Ee.a étant l'énergie électrique externe achetée par l'installation (MWh/an) ; 2,3 étant un facteur multiplicatif intégrant un PCI générique des déchets de 2 044 th/t ;

T représente le tonnage de déchets réceptionnés dans l'année.

3.8.1.2. Bilan de la valorisation matière

Valorisation matière après incinération	Tonnes
Mâchefers	44 160
Dont Ferrailles valorisées	4 178
Dont Non ferreux valorisés	245

3.8.2. Centre de tri des emballages et journaux magazines

Marché de tri des emballages de collecte sélective.

Localisation : Les Plâtrières - R.D. 909 - 95680 MONTLIGNON

Capacité : 20 000 tonnes/an

Exploitation : Centre privé, Société VAL'HORIZON, par contrat de prestations de service
Contrat de garantie de reprise pour les emballages ⇒ Eco-Emballages

3.8.2.1. Bilan de la valorisation matière

	tonnes	Ratio kg/hab/an
Emballages	776	4,96
Brique alimentaire	23	0,15
Bouteilles et flacons en plastique	273	1,75
Métaux	132	0,84
Journaux Magazines	1676	10,72
Refus	1001	6,22
	3 881	26,37

3.8.3. Centre de traitement des végétaux

Marché de traitement des déchets végétaux.

Titulaire : Société VAL'HORIZON, Les Plâtrières - R.D. 909 - 95680 MONTLIGNON

Déchets végétaux broyés pour compostage.

3.8.4. Centre de traitement des objets ménagers encombrants et gravats

Marché de traitement des déchets hors ordures ménagères (encombrants ménagers et gravats)

Titulaire : Société SITA, route Bassin N5 92230 GENNEVILLIERS

Valorisation matière (cartons, ferrailles, végétaux,...) équivalente à 25% en poids minimum des objets ménagers encombrants, la part restante est ensuite broyée puis incinérée pour valorisation énergétique.

4. COUT DU SERVICE PUBLIC

Les principales dépenses et prestations rémunérées par le Syndicat AZUR à des entreprises sous contrat au cours de l'année 2010

Les principales dépenses

	Montant annuel en K€ TTC
Charges de structure / fonctionnement Syndicat	450
Impôts et taxes	593
Capital Amortissement	1 534
Capital Intérêt	1 390
TOTAL	3 967

Collecte

Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC
SULO		Maintenance	Marché Public 3 ans	28/02/2010	150
SULO		Fourniture des bacs	Marché Public 3 ans	28/02/2010	
TEMACO		Maintenance et Fourniture des Bacs	Marché Public 3 ans	28/02/2013	
SITA	SUEZ	Exploitation déchetterie	Marché public 5 ans	23/11/2009	584
Société VAL'HORIZON	SUEZ	Collecte verre PAP	Marché Public 5 ans	31/12/2012	12
Société VAL'HORIZON	SUEZ	collecte verre PAV	Marché Public 5 ans	31/12/2012	26
Société VAL'HORIZON	SUEZ	Stockage verre	Marché Public 5 ans	31/12/2012	18
Société VAL'HORIZON	SUEZ	Collecte sélective	Marché Public 5 ans	31/12/2012	198
Société VAL'HORIZON	SUEZ	Collecte des OM et des encombrants	Marché Public 5 ans	31/12/2012	430
TOTAL					1 318

Traitement

Nom de l'entreprise	Groupe affilié	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en K€ TTC
Société VAL'HORIZON	SUEZ	Traitement Déchets Végétaux	Marché Public 3 ans	31/12/2010	155
Société VAL'HORIZON	SUEZ	Tri des emballages	Marché Public 5 ans	31/12/2010	432
Société SITA	SUEZ	Traitement des encombrants et des gravats	Marché Public 5 ans	31/12/2010	319
NOVERGIE	SUEZ	Incinération	Bail emphytéotique	2018	3 366
TOTAL					4 272

TOTAL DES DEPENSES : 9 557 K€

5. TABLEAU DE BORD : SYNTHÈSE

5.1. Caractéristiques du SYNDICAT AZUR

- Compétence : collecte et traitement
- Nombre d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale : 2
- Nombre de communes : 4
- Population desservie : 156 314 habitants

5.2. Synthèse sur les opérations de collecte

Mode de gestion du service de collecte : régie, prestation

	2010
Part des déchets collectés dirigés vers une filière de valorisation	97 %
Mode principal de traitement des déchets ménagers	incinération

5.3. Synthèse sur les opérations de traitement

	2010
Tonnage total des déchets traités	68 205
Part des déchets des collectivités adhérentes dans les tonnages reçus sur les installations de traitement du Syndicat AZUR	37%
Ratio par habitant des ordures ménagères traitées	354 kg
Ratio par habitant des emballages et journaux traités	26 kg
Taux de refus du centre de tri	26%
Ratio par habitant des déchets apportés en déchetterie	70 kg

6. ANNEXES

INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE ET CENTRE DE LOISIRS REALISEES PAR LES CONSEILLERS DU SYNDICAT

Argenteuil

Date	Ecole et centre de loisirs	Section	Nombre d'enfants
Janvier-Février	Ecole Marcel Cachin	CP au CM2	316
Mars	Centre de loisirs Le petit Prunet (animations)	5 à 11 ans	53
Mars	Ecole Françoise Dolto	3 GS et 4 CP	132
Mai-Juin	Centre de loisirs Camélinat (animations)	6 à 10 ans	15
Juillet	Centre de loisirs Legrand	6 à 11 ans	25
Juillet	Centre de loisirs l'Orange Bleue (concours)		30
Juillet	Centre de loisirs Legrand (concours)		25
Novembre	Tous les centres de loisirs d'Argenteuil	5 à 12 ans	160

Cormeilles-en-Parisis

Date	Ecole ou centre de loisirs	Section	Nombre d'enfants
Janvier-Mai	Ecole Jules Ferry	CP au CM2	229
Janvier-Février	Ecole Alsace-Lorraine	4 CM1	120
Mars-Mai	Ecole Maurice Berteaux 2	CP au CM1	126
Juillet	Centre de loisirs Côte St Avoie (concours)		30
Juillet	Centre de loisirs Jules Ferry (concours)		30
Juillet	Centre de loisirs St Exupéry (concours)		15

La Frette

Date	Ecole ou centre de loisirs	Section	Nombres d'enfants
Mars-Mai	Ecole Aristide Briand	CP à CM1	159
Juin	Ecole Calmette et Guérin	CE2/CM1 et CM1/CM2	23
Juillet	Centre de loisirs Fort Boclub (animation)	9 à 11 ans	30
Juillet	Centre de loisirs Fort Boclub (concours)	35	

Fin 2010, 1 518 enfants sensibilisés en classe ou centre de loisirs et une soixantaine d'enseignants

INTERVENTIONS PUBLIQUES REALISEES PAR LES CONSEILLERS DU SYNDICAT

Argenteuil

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Mars	Marché des Côteaux	Stand info compostage	7
Mars	Syndicat Azur	Distribution de compost	222
Avril	Bvd Héloïse	Stand info sur le tri et le compostage lors de la déchetterie mobile	8
Avril	Dalle d'Argenteuil	Respectons notre quartier : stand info sur le tri et le recyclage	40
Avril	Centre de tri de Montlignon	Visite du centre de tri suite à l'intervention 'respectons notre quartier'	15
Mai	Centre de tri de Montlignon	Visite du centre de traitement des déchets végétaux	35
Juin	Déchetterie	Stand info sur le compostage	5
Octobre	Syndicat Azur	Distribution de compost	84
Novembre	Mairie d'Argenteuil	Accueil des nouveaux habitants	20

Bezons

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Avril	Marché de Bezons 'Aux temps des cerises'	Stand info compostage	2

Cormeilles

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Juillet	Marché de Cormeilles	Stand info sur le compostage et le tri (jeux)	40
Septembre	Salle Emy les Près	Forum des associations : stand info sur le syndicat et le tri sélectif	184
Novembre	Théâtre du Cormiers	Accueil des nouveaux habitants	25
Novembre	Mairie de Cormeilles	Bar à eaux	15

La Frette

Date	Lieu	Evènement	Nombre de personnes
Mai	Marché de la Frette	Stand info sur le compostage	5

Fin 2010, 707 personnes sensibilisées